

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mai 2023

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° CD292

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Vatin, M. Bony, M. Descoeur, Mme Petex-Levet, M. Ray, M. Taite et
M. Vermorel-Marques

à l'amendement n° CD|212 de M. Millienne

APRÈS L'ARTICLE 5

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au mot :

« commune »

le mot :

« communes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement orthographique.